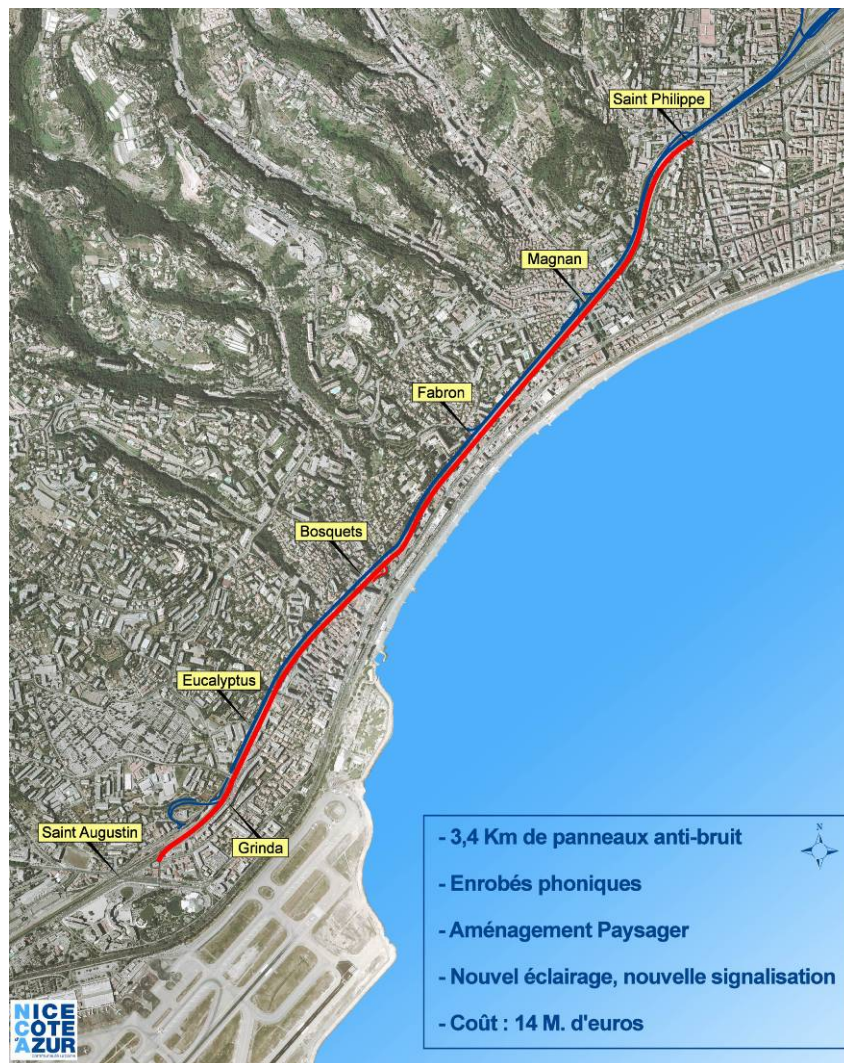


Présentation du programme de
requalification de la chaussée Sud
Saint-Augustin/Saint-Philippe
VOIE PIERRE MATHIS



Vendredi 13 novembre 2009

SOMMAIRE

Introduction	
Une requalification nécessaire	p. 3
Des travaux de grande ampleur	p. 5
Montant et calendrier des travaux	p. 7
La démarche « chantier vert »	p. 7
Des bénéfices pour notre mieux vivre	p. 8
Les impacts du chantier	p. 10
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	p.11

AMÉNAGEMENT

Voie Pierre Mathis

Programme de requalification de la chaussée Sud Saint-Augustin / Saint-Philippe

Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie, Maire de Nice, Président de Nice Côte d'Azur, et **Eric Ciotti**, Député, Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, ont présenté à la presse, ce vendredi 13 novembre 2009, le **programme de requalification de la voie Pierre Mathis**.

De nombreuses mesures sont prévues pour rénover cette artère. Un accent tout particulier a été porté sur :

- **La protection des habitations contre les nuisances sonores,**
- **L'amélioration de la sécurité,**
- **L'embellissement de la voie.**

Démarrage des travaux : Depuis le lundi 9 novembre 2009

Montant de la première phase : 14 M€ TTC

Durée : 14 mois

Dans un souci environnemental, la communauté urbaine a voulu que les entreprises associées aux aménagements adhèrent à la démarche « **Chantier vert** », confirmant le respect de certains engagements.

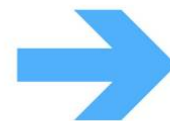
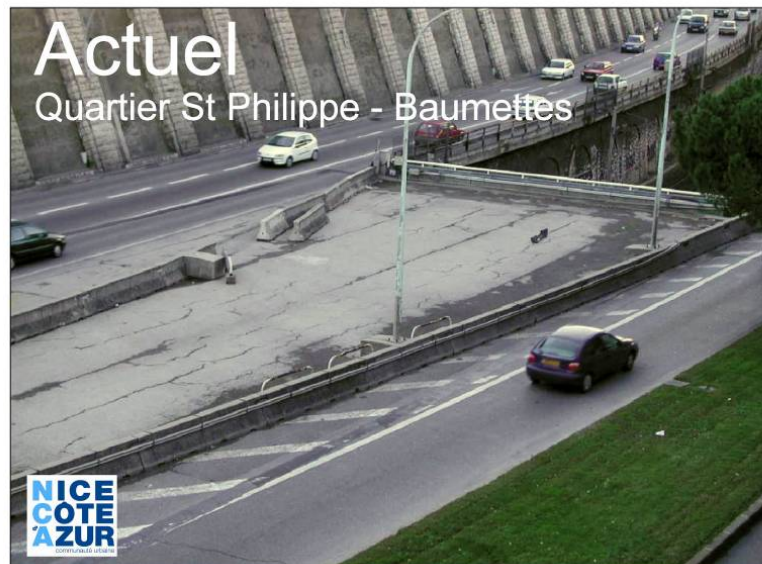
Cet aménagement d'infrastructures fait partie du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le cadre de vie exceptionnel et le paysage naturel et urbain dont bénéficie Nice se doivent d'être accompagnés d'un paysage sonore agréable.

Une requalification nécessaire

Après la mise en service de la chaussée nord de la Voie Pierre Mathis, entre Fabron et Saint Augustin, ainsi que la mise en sens unique des deux chaussées qui a eu lieu en novembre 2007, la **chaussée Sud**, réalisée entre 1960 et 1969, se devait de faire l'objet d'une requalification.

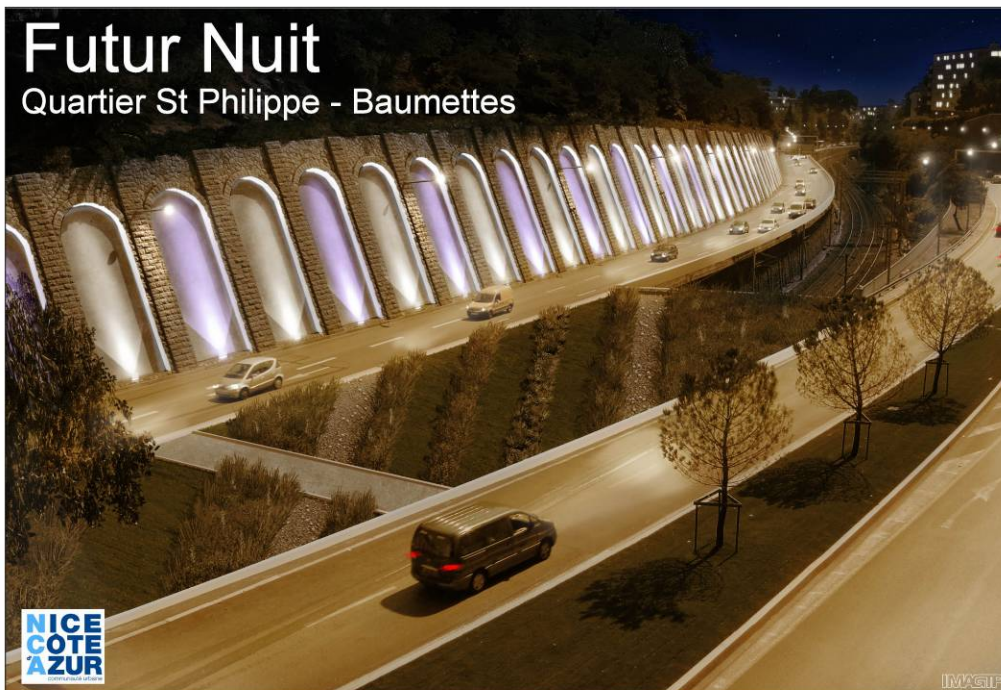
La **chaussée** est en **mauvais état** et l'ensemble des **équipements** (dispositifs de retenue, équipements de gestion de la circulation, signalétique, éclairage) est **vétuste**. De plus, afin de **limiter les nuisances sonores**, il convient de mettre en place des **écrans acoustiques**.

Les travaux portent principalement sur le **tronçon Saint Augustin / Saint Philippe**, long de **4 km environ**.



Des travaux de grande ampleur

- Les **équipements** seront remis en état, des **écrans antibruit** seront mis en place, des **enrobés acoustiques** seront mis en œuvre sur les parties de chaussée non encore équipées.
- L'ensemble des **installations d'éclairage public** sera remis aux normes.
- **La sécurité nocturne** aux entrées et aux sorties de la Voie sera **renforcée**, par un changement de couleur de l'éclairage.
- **12 caméras de vidéosurveillance, 13 postes d'appel d'urgence, 7 barrières automatiques**, commandées par le CRT (Centre de Régulation du trafic) Malraux, seront mis en place.
- Plusieurs **postes de comptages** seront mis en place tout le long de cette voie et sur les bretelles d'accès, afin de mesurer tout au long de l'année **l'évolution du trafic** sur cet axe important de circulation.
- Tous les équipements de signalisation verticale seront rénovés.
- Une **touche décorative** sera apportée par :
 - ✓ l'utilisation de 9 mâts équipés de LED aux entrées et sorties,
 - ✓ la mise en lumière des espaces verts et du Mur des Baumettes (sortie St Philippe) par 113 projecteurs encastrés,
 - ✓ l'éclairage de l'habillage du pont Magnan.
- Une **politique d'économie d'énergie** est mise en place par le biais de variateurs de puissance.
- **7500 m² d'espaces verts** seront **créés ou réaménagés**.



Le calendrier prévisionnel des travaux

La durée des travaux de la première phase est de **14 mois, à partir du lundi 9 novembre 2009.**

Un investissement conséquent

Le montant de l'opération a été estimé à environ **23 M€ pour les deux phases** (deuxième phase : bande d'arrêt d'urgence + jardinière),

Le montant de la première phase est de 14 M€ TTC,

Dans le cadre du contrat de plan départemental, le **Conseil Général des Alpes-Maritimes** participera au **financement** de cette opération à hauteur de **3.800.000 €.**

La démarche « Chantier vert »

Ces différents espaces paysagers ponctuant le tracé de la chaussée Sud de la voie Pierre Mathis seront aménagés dans une **logique de développement durable** où l'économie d'eau et l'alimentation solaire auront toute leur place. En effet, la **palette végétale** retenue référence plus de 50 espèces différentes, très peu exigeantes en eau.

Côté arrosage automatique et pour la première fois sur un projet de cette ampleur, **l'ensemble des commandes d'arrosage seront alimentées par des panneaux solaires !**

Les entreprises, dans un souci environnemental, ont adhéré à la **démarche "Chantier vert"**.

→ Cette démarche est issue de la volonté de NCA d'être exemplaire et pilote en matière d'environnement et de développement durable.

→ Cette démarche s'organise autour d'une charte : la **"Charte Chantier Vert"** qui s'organise elle-même autour de 8 engagements (Limitation des risques sur la santé du personnel, Limitation des pollutions du milieu environnant...).

Des bénéfices pour notre mieux vivre

De nombreuses mesures sont prévues afin de rénover considérablement cette artère.

➔ Protéger les habitants contre les nuisances sonores

- La réalisation d'**enrobés réduisant par quatre le bruit** de roulement des véhicules, au niveau des bretelles d'accès et sur les zones encore non pourvues (Magnan-Saint Philippe),
- **L'implantation de murs « antibruit »** le long de la chaussée sud, côté riverains.

➔ Améliorer la sécurité de chacun

- Le remplacement des **glissières de sécurité**,
- Le renouvellement de la **signalisation** verticale et horizontale,
- L'implantation de **panneaux à messages** variables et de **caméras de surveillance** supplémentaires,
- La **modernisation de l'éclairage public**.

➔ Embellir la voie

- La mise en place d'**espaces verts** aux niveaux des échangeurs et tout au long de la chaussée sud,
- La pose d'**éclairage décoratif**,
- La mise en œuvre de capots masquant les réseaux côté riverains,
- L'approche paysagère des écrans antibruit (verre et galets),
- La rénovation et la mise en valeur du mur dit des « Baumettes ».



Les impacts du chantier

Sur la circulation :

➤ Les **deux voies de circulations**, actuellement en place sur la **chaussée sud** de la Voie Pierre Mathis, seront **maintenues**. Toutefois, leur **largeur** sera **réduite** à 2,40 m et la bande d'arrêt d'urgence ne pourra être maintenue.

→ La vitesse sera alors réduite à **30km/h** pour permettre un écoulement continu du trafic.

➤ Une bande de 4.20 m sur la chaussée sud de la voie Mathis sera dévolue aux travaux.

→ Ils commenceront par le côté Nord, et ensuite, basculeront côté Sud.

➤ Les travaux sont divisés en trois tronçons : Saint-Philippe-Magnan, Magnan-Bosquet, Bosquet-Saint Augustin.

➤ Des **mesures complémentaires** seront mises en œuvre afin de **limiter les risques d'engorgement** de la RD 6098 et de la sortie d'autoroute Nice promenade.

➤ Pour **fluidifier la circulation** et afin **d'améliorer les conditions de transit** :

→ Les **usagers** seront **incités à utiliser l'autoroute A8** pour rejoindre Nice-Nord et Nice-Est. Une **communication** sera faite dans ce sens surtout pour les poids lourds,

→ Un dispositif de terrain signalera l'approche de la zone de ralentissement et de chantier.

Sur les riverains :

➤ Pour certaines finitions devront être réalisées à partir des **terrains des riverains**.

→ Des **ouvriers qualifiés** réaliseront ces tâches.

➤ La plupart du chantier se déroulera en journée mais certains travaux devront être réalisés de nuit.

→ Toutes les mesures seront prises pour **limiter les nuisances sonores pendant ces travaux de nuit**.

Une requalification prévue dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis à disposition du public sur le site <http://auditorium.nicecotedazur.org/> et au Laboratoire de l'Environnement Nice Côte d'Azur, où un registre sera ouvert afin de rassembler les avis,

Du 16 novembre 2009 au 16 janvier 2010 :

- Du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Le vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 15h30.

Le Plan de prévention

Le plan de prévention du bruit s'appuie sur la cartographie du bruit et consiste en une synthèse des "zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites", une localisation des "zones calmes" à préserver et enfin une synthèse des actions menées depuis 10 ans ainsi que les mesures prévues pour les 5 ans à venir, visant à réduire ces nuisances sonores.

La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur a ainsi développé de nouvelles actions innovantes prévues pour les 5 années à venir, dans 6 domaines :

- Aménagement des infrastructures: enrobés phoniques, murs anti-bruits...
- Déplacements : tramway en souterrain, parcs relais, stationnements résidents...
- Sensibilisation, communication et concertation: actions pédagogiques, développement d'un observatoire du développement durable...
- Etudes acoustiques et suivi des opérations mises en place et projets pilote
- Planification urbaine : prise en compte du PPBE et intégration de recommandations environnementales dans le Plan Local d'Urbanisme

Carte de bruit

Document graphique, créé par simulation informatique (méthode recommandée par la directive européenne), localisant les zones exposées au bruit, les niveaux de bruit calculés avec un nouvel indice européen traduisant la gêne sonore (Lden) et les zones où les valeurs limites sont dépassées.

Le document final intégrera les remarques formulées par le public pendant cette période et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire avant sa transmission à la Préfecture des Alpes-Maritimes.